

70	10/07/2020	BE 0876.701.440	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20290.00035	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **SPI LA LOUVIERE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Jean Mermoz

N°: 29

Boîte:

Code postal: 6041

Commune: Gosselies

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0876.701.440

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

20-02-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

19-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.1, M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

**Ce compte annuel concerne une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.**

Les sociétés tenues d'établir et de déposer leurs comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations utilisent également ce modèle. Les informations suivantes sont dès lors d'application:

- "Code des sociétés" doit se lire "Code des sociétés et des associations"
- Dans les sections ci-dessous, les articles du Code des sociétés renvoient aux articles suivants du Code des sociétés et des associations.

<u>Section</u>	<u>Code des Sociétés</u>	<u>Code des sociétés et des associations</u>
M 12	art. 100, §1, 6°/3	art. 3:12 §1, 9°
M 13	art. 259, §1 et §3, art. 523 §1 et §3, art.524/ter et art. 915, §1 et §3	art. 5:77, §1, art. 6:65, §1 art. 7:96, §1 et art. 7:103, §1
M 14	art. 261, alinéa 1 et 3	art. 5:77, §1
M 15	art. 646, §2, alinéa 4	art. 7:231, alinéa 3
M 16	art 938 et art. 1001	art. 15:29 et art. 16:27
M 17	art. 100, §1, 6°/1	art. 3:12, §1, 7°

- La rubrique 11 'Primes d'émission' doit être lue comme Apport 'hors capital'.

**La société n'est pas une société sans capital.**

Dans le cas d'une société sans capital, une ventilation des montants figurant sous la rubrique 11 'Primes d'émission' par 'Apport – Disponible' et 'Apport – Indisponible' est requise.

**Apport**

Exercice

Disponible  
Indisponible

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**WAGNER Laurent**

Allée des Peupliers 15  
6280 Gerpennes  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-02-2020

Fin de mandat: 01-02-2023

Administrateur délégué

**WAGNER Valérie**

Les Acquois 4  
5651 Tarcienne  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-02-2020

Fin de mandat: 01-02-2023

Administrateur

**BOUCQUILLON Yves**

Avenue des Chasseurs 19  
1410 Waterloo  
BELGIQUE

Début de mandat: 18-04-2018

Fin de mandat: 31-01-2020

Administrateur délégué

**BOUCQUILLON Serge**

Bronstraat 21  
1652 Alsemberg  
BELGIQUE

Début de mandat: 18-04-2018

Fin de mandat: 31-01-2020

Administrateur délégué

**WAGNER Caroline**

Rue de Lasne 94  
1380 Lasne  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-02-2020

Fin de mandat: 01-02-2023

Administrateur

**TAGLIAVINI Antoine**

Clos de la Perdrix 4  
1490 Court-Saint-Etienne  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-02-2020

Fin de mandat: 01-02-2023

Administrateur

**VENSENSIUS Laurent**

Rue de la Giloterie 22a  
5070 Fosses-la-Ville

N°	BE 0876.701.440		M 2.1
----	-----------------	--	-------

BELGIQUE

Début de mandat: 01-02-2020

Fin de mandat: 01-02-2023

Administrateur

**AUFISCO SA**

BE 0412.783.203

rue de Livourne 7/4

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat: 18-04-2018

Fin de mandat: 31-01-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**BOUCQUILLON Yves**

avenue des chasseurs 19

1410 Waterloo

BELGIQUE

**GESTINFOR SA**

BE 0437.359.934

rue de Livourne 7/4

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat: 18-04-2018

Fin de mandat: 31-01-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**BOUCQUILLON Serge**

Bronstraat 21

1652 Alsemberg

BELGIQUE

N°	BE 0876.701.440		M 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>ACTIF</b>		
	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	<b>Immobilisations financières</b>		
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	<b>Créances à un an au plus</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Placements de trésorerie</b>		
	<b>Valeurs disponibles</b>		
	<b>Comptes de régularisation</b>		
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		
	20		
	21/28	<b><u>2.226.684</u></b>	<b><u>2.386.124</u></b>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27	<b>2.226.684</b>	<b>2.386.124</b>
	22	2.226.684	2.386.124
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28		
	29/58	<b><u>329.109</u></b>	<b><u>107.142</u></b>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	<b>1.911</b>	<b>1.911</b>
	40	1.894	1.894
	41	17	17
	50/53		
	54/58	<b>79.165</b>	<b>98.422</b>
	490/1	<b>248.034</b>	<b>6.810</b>
	20/58	<b>2.555.794</b>	<b>2.493.266</b>

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>	10/15	<b><u>207.660</u></b>	<b><u>-38.555</u></b>
Capital souscrit	10	<b>189.865</b>	<b>189.865</b>
Capital non appelé	100	189.865	189.865
<b>Primes d'émission</b>	101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>	11		
<b>Réserves</b>	12		
Réserve légale	13	<b>890</b>	
Réserves indisponibles	130	890	
Pour actions propres	131		
Autres	1310		
Réserves immunisées	1311		
Réserves disponibles	132		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	133		
	14	<b>16.905</b>	<b>-228.420</b>
<b>Subsides en capital</b>	15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
<b>Impôts différés</b>	168		
<b>DETTES</b>	17/49	<b><u>2.348.134</u></b>	<b><u>2.531.821</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>2.008.266</b>	<b>2.250.605</b>
Dettes financières	170/4	2.001.766	2.244.105
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	172/3	2.001.766	2.244.105
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	6.500	6.500
<b>Dettes à un an au plus</b>	42/48	<b>323.406</b>	<b>267.394</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	260.998	267.343
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	61.456	
Fournisseurs	440/4	61.456	
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	952	50
Impôts	450/3	952	50
Rémunérations et charges sociales	454/9		
Autres dettes	47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3	<b>16.462</b>	<b>13.822</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	<b>2.555.794</b>	<b>2.493.266</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 566.025	256.446
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 225.812	225.027
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 33.032	32.384
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	9901 <b>307.182</b>	<b>-965</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>2</b>	<b>57</b>
	Produits financiers récurrents	75 2	57
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	<b>Charges financières</b>	65/66B <b>60.969</b>	<b>74.375</b>
	Charges financières récurrentes	65 60.969	74.375
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	9903 <b>246.215</b>	<b>-75.283</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77 <b>1</b>	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904 <b>246.214</b>	<b>-75.283</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905 <b>246.214</b>	<b>-75.283</b>



N°	BE 0876.701.440	M 5
----	-----------------	-----

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>17.794</b>	<b>-228.420</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	246.214	-75.283
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-228.420	-153.137
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2	<b>890</b>	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	890	
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>16.905</b>	<b>-228.420</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	5.301.423
8169	66.372	
8179		
8189		
8199	5.367.795	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	2.915.299
8279	225.812	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	3.141.111	
22/27	2.226.684	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

#### II. Règles particulières

##### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

##### Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

##### Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
	L	NR	100.00 - 100.00	100.00 - 100.00
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	5.00 - 5.00	5.00 - 5.00
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
7. Autres immobilisations corp. *				

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

##### Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

##### Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

N°	BE 0876.701.440		M 6.5
----	-----------------	--	-------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR